

1. PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL



Résultat(s) de l'UNDAF: Développement de petites et moyennes activités génératrices de revenus au profit des personnes vulnérables

Axe Principal du Plan Stratégique du PNUD: Voies de développement durable qui peuvent éradiquer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion sociale et économique

Résultat(s) attendus du CPAP : Appui à l'Adaptation et à l'Atténuation aux Changements Climatiques pour le développement durable (PRODAC)

Composantes du Projet : (1) Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts (2) Renforcement et consolidation des filières existantes (3) Renforcement des capacités et formation des acteurs pour la création d'emplois verts; (4) Gestion de programme

Agence gouvernementale de coordination : Ministère de l'Economie et des Finances

Agence gouvernementale de coopération : Ministère de l'Environnement et du Développement durable

Entité d'Exécution/Partenaire d'implémentation : Direction des Financements Verts et du Partenariat

Partenaires de Mise en Œuvre: Agence pour l'Economie et la Maîtrise d'Energie (AEME), Agence Nationale de l'Aquaculture, ARED Rwanda, Swiss Water, ONP Maroc, CRODT, CIFRES/Ecole Supérieure Polytechnique.

Titre du Projet: Programme d'Appui à la Création d'Opportunités d'Emplois Verts au Sénégal-PACEV

En cohérence avec les deux axes prioritaires Plan Sénégal Emergent (PSE) que sont : (i) la Création d'opportunités pour le développement économique »; et, (ii) l'Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable», le PACEV a été formulé par le gouvernement afin de promouvoir l'économie verte et orienter les activités productives durables vers la création d'emplois verts au Sénégal. Sur la base des niches d'emplois verts identifiés dans des secteurs clés de l'économie nationale, le programme appuiera pour la première fois au Sénégal la création de cinq nouvelles filières pourvoyeuses d'emplois verts et la consolidation de quatre filières déjà existantes. La promotion des nouvelles filières se focalisera dans les domaines porteurs de nouvelles opportunités d'affaires et à fort impact sur l'environnement. Il s'agit essentiellement du secteur énergétique. Au total, la création de 10 000 emplois verts sont prévus dont 4000 emplois directs et 6000 emplois indirects.

Durée du Programme:	2015-2020
Atlas Award ID:	00079492
ID projet :	00089465
Date de début:	Juin 2015
Date de fin	Juin 2020
Dispositifs de Gestion	NEX
Date de réunion du CLEP	16 Juin 2015

Budget total du projet	<u>\$5 000.000</u>
- PNUD TRAC	\$1 000 000
- FEM	\$1 000 000
- Gouvernement	\$1 000 000
- <u>A rechercher</u>	<u>\$2 000 000</u>

Agréé par (Gouvernement):

Jour/Mois/Année

Agréé par (PNUD):

TABLE DES MATIERES

I.	ANALYSE DE LA SITUATION	3
1.	Contexte global	3
2.	Les politiques nationales en matière d'emploi.....	4
3.	La politique environnementale du Sénégal.....	5
4.	Contexte spécifique et justification du programme	5
II.	Description du Programme	7
1.	Objectif global du programme	7
2.	Objectifs spécifiques et composantes du programme	7
3.	Innovations du Programme	7
4.	Les Théories du changement du Programme	8
III.	Composantes du Programme.....	10
1.	Composante 1 : Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts.....	10
2.	Composante 2 : Renforcement et consolidation des filières existantes.....	15
3.	Composante 3 : Renforcement des capacités et formation des acteurs pour des emplois verts durables.....	20
IV.	Stratégie de gestion et de mise en œuvre du PACEV	21
1.	Principes de mise en œuvre	21
2.	Financement du PACEV	21
3.	Arrangements de Gestion	22
4.	Comité de Pilotage du Programme.....	23
5.	Modalités d'exécution	23
6.	Approche Genre/Groupes Vulnérables Marginalisés (GVM).....	23
7.	Dispositif de suivi-évaluation	23
8.	Gestion des Risques.....	25
9.	Cadre Juridique	26
V.	Cadre de résultats du PACEV	27
VI.	Plan d'actions pluriannuel du Programme PACEV	29

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1. Contexte global

Au Sénégal, le taux de croissance du PIB réel est de 4,9% en 2014 et est en augmentation par rapport à 2013 (3,5%) (MEF).. Cette hausse est imputable au démarrage de mise en œuvre du PSE et est portée par le secteur secondaire et l'amélioration du climat des affaires confirmée par le Doing business 2015 (gain de 10 places).

La vision du PSE est celle d'«Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit». Ce référentiel de la politique économique et sociale met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels. Le PSE cible six secteurs productifs prioritaires (dont l'agriculture et l'agroalimentaire, l'élevage et les productions animales, la pêche et l'aquaculture, le tourisme et les mines), à travers 27 projets phares devant constituer les moteurs de la création de d'activités productives de valeur ajoutée et créatrices d'emplois.

Le Sénégal connaît une forte dynamique de croissance démographique alors que l'offre de services sociaux et les possibilités d'insertion dans le marché du travail sont très réduites notamment pour la population jeune. Les politiques à fort contenu social peinent à se traduire en résultats tangibles. La population du Sénégal recensée en 2013 est de 12 873 601 habitants dont 6 428 189 hommes et 6 445 412 femmes. Cette population en 2002 s'établissait à 9 858 482 habitants, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire entre 2002-2013 de 2,5%.

La proportion de la population en deçà du seuil de pauvreté était estimée à 46,7% en 2011. La réduction de l'incidence de pauvreté depuis 2005/2006 est faible à Dakar et dans les zones rurales et inexistante dans les autres zones urbaines. Le tableau 1 décrit le seuil de pauvreté dans ces trois zones.

Tableau 1 - Seuils de pauvreté pour 2011 en FCFA par mois

	En F CFA par mois		
	Adulte seul	Parents avec 2 enfants	Parents avec 6 enfants
Seuil de pauvreté global			
Dakar	30 829	92 487	154 145
Autres urbains	24 603	73 808	123 013
Rural	18 434	55 303	92 171
Seuil de pauvreté alimentaire (ou extrême pauvreté)			
Dakar	13 474	40 422	67 370
Autres urbains	12 736	38 208	63 680
Rural	11 548	34 645	57 742

Source: ANSD et Banque Mondiale

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1. Contexte global

Au Sénégal, le taux de croissance du PIB réel est de 4,9% en 2014 et est en augmentation par rapport à 2013 (3,5%) (MEF).. Cette hausse est imputable au démarrage de mise en œuvre du PSE et est portée par le secteur secondaire et l'amélioration du climat des affaires confirmée par le Doing business 2015 (gain de 10 places).

La vision du PSE est celle d'«Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit». Ce référentiel de la politique économique et sociale met l'accent sur la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations particulièrement à travers la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services essentiels. Le PSE cible six secteurs productifs prioritaires (dont l'agriculture et l'agroalimentaire, l'élevage et les productions animales, la pêche et l'aquaculture, le tourisme et les mines), à travers 27 projets phares devant constituer les moteurs de la création de d'activités productives de valeur ajoutée et créatrices d'emplois.

Le Sénégal connaît une forte dynamique de croissance démographique alors que l'offre de services sociaux et les possibilités d'insertion dans le marché du travail sont très réduites notamment pour la population jeune. Les politiques à fort contenu social peinent à se traduire en résultats tangibles. La population du Sénégal recensée en 2013 est de 12 873 601 habitants dont 6 428 189 hommes et 6 445 412 femmes. Cette population en 2002 s'établissait à 9 858 482 habitants, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire entre 2002-2013 de 2,5%.

La proportion de la population en deçà du seuil de pauvreté était estimée à 46,7% en 2011. La réduction de l'incidence de pauvreté depuis 2005/2006 est faible à Dakar et dans les zones rurales et inexistante dans les autres zones urbaines. Le tableau 1 décrit le seuil de pauvreté dans ces trois zones.

Tableau 1 - Seuils de pauvreté pour 2011 en FCFA par mois

	En F CFA par mois		
	Adulte seul	Parents avec 2 enfants	Parents avec 6 enfants
Seuil de pauvreté global			
Dakar	30 829	92 487	154 145
Autres urbains	24 603	73 808	123 013
Rural	18 434	55 303	92 171
Seuil de pauvreté alimentaire (ou extrême pauvreté)			
Dakar	13 474	40 422	67 370
Autres urbains	12 736	38 208	63 680
Rural	11 548	34 645	57 742

Source: ANSD et Banque Mondiale

Le Gouvernement du Sénégal a également développé d'autres initiatives qui sont en cours de réalisation pour promouvoir l'emploi. On peut citer, entre autres :

- les projets d'aménagement et de valorisation des produits agricoles, d'exploitation des ressources minières et d'artisanat ;
- la mise en Place d'un Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles ;
- le projet d'élaboration d'un Répertoire Opérationnel des Emplois et Métiers.

3. La politique environnementale du Sénégal

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a adopté une politique environnementale qui fait un focus sur la préservation de l'environnement et des ressources naturelles reposant sur trois orientations stratégiques :

- Améliorer la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles (ERN);
- Intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions internationales y afférentes ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Au niveau sectoriel, la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) est en adéquation avec la totalité des objectifs stratégiques, les lignes d'actions et les mesures du PSE. Ceci permet de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de développement économique et social.

Pour la mise en œuvre de cette contribution, au niveau du secteur, il faudrait concevoir et mettre en œuvre des projets/programmes qui concourent directement à la réalisation optimale des attentes du Plan Sénégal émergent (PSE), exprimées au niveau des lignes d'actions et mesures.

Le PACEV est aligné aux deux axes prioritaires du PSE que sont : (1) « **Création d'opportunités pour le développement économique** »; et, (2) « **Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable** », et à l'objectif stratégique n°3 de la LPSE : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs dans la mise en œuvre des actions de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Un Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses publiques (2014-2016) a été élaboré et mis en œuvre pour prendre en charge la mission (transversale) de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources naturelles (2009-2015).

4. Contexte spécifique et justification du programme

Le Sénégal en prenant à son compte les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, communément appelée Rio+20 en 2012, a mis l'accent sur le rôle de l'économie verte comme levier du développement durable et de l'éradication de la pauvreté par la création d'emplois. Les autorités en charge de l'environnement ont entamé une réflexion profonde sur les voies et moyens de promouvoir l'économie verte et de dégager des priorités pour orienter les activités productives durables avec la création d'emplois verts. L'économie verte est définie comme une économie qui améliore le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant de façon significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. De façon plus spécifique, elle

Les niches d'emplois seront identifiées et valorisées dans les différents segments de la chaîne de valeur (voir figure ci-dessous) :

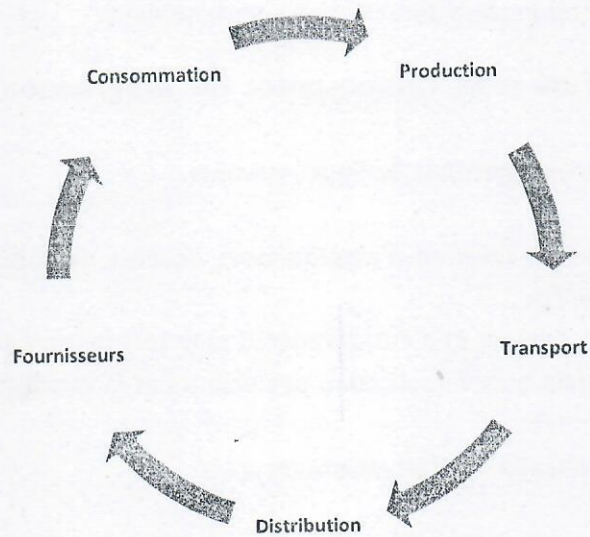


Figure 1 : Modèle d'approche filière

4. La Théorie du changement du Programme

Une « théorie du changement » est une approche visant à identifier les voies possibles du changement en matière de développement selon l'expérience et les faits. Elle permet une articulation de comment et pourquoi l'intervention du programme conduira à un changement spécifique. La théorie du changement du PACEV est décrite ci-dessous:

II. Description du Programme

1. Objectif global du programme

L'objectif global du présent programme est de promouvoir la création d'emplois verts pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et la gestion durable de l'environnement.

2. Objectifs spécifiques et composantes du programme

Le programme vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- Valoriser les opportunités de création d'emplois verts décents dans les filières innovantes et pourvoyeuses d'emplois verts,
- Renforcer les capacités techniques et d'entrepreneuriat pour résorber les gaps de compétence ;
- Développer des partenariats pour l'implication des acteurs et la mobilisation des financements complémentaires ;
- Assurer le suivi et la consolidation des emplois verts créés.

3. Innovations du Programme

Le programme fera la promotion d'un **entrepreneuriat inclusif** qui intègre les jeunes et femmes (chefs de ménages) pauvres à faible revenu dans la chaîne de valeur en tant que consommateurs, producteurs, employés et entrepreneurs¹. En référence au seuil de pauvreté, la typologie définie au niveau national sera considérée (voir tableau 1).

Le programme fournira quatre fonctions principales :

- **L'information** nécessaire, sous forme de sensibilisation, de connaissance, de technologie et de savoir-faire pour opérer dans les marchés porteurs,
- Les **incitations** nécessaires pour impulser l'engagement auprès des communautés à faible revenu, en récompensant les externalités positives et en réduisant le coût de mise en œuvre des affaires,
- Les **investissements** nécessaires aux entreprises pour se lancer dans des marchés porteurs ;
- **L'appui à la mise en œuvre** nécessaire en termes de logistique, de transaction, de marketing et communication, de services de micro-business qui permettent un entrepreneuriat inclusif qui fonctionne dans des environnements dynamiques et variés.

Un accent particulier sera mis sur l'**innovation** par (i) la promotion d'initiatives porteuses et nouvelles, (ii) l'incitation et l'investissement dans des secteurs créateurs d'emplois, respectueux de l'intégrité environnementale et n'ayant pas atteint un niveau de saturation (iii) la recherche de l'innovation « green » au niveau des incubateurs, en rapport avec de petites entreprises.

L'**approche filière est adoptée** pour identifier à chaque niveau de la chaîne de valeur les potentialités en termes de créations d'emplois et de richesse à travers l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

¹ Realizing Africa's wealth. UNDP. 2013.

pourrait être conçue comme le levier d'un développement sobre en carbone, économiquement efficace et socialement inclusif. Dans cas du Sénégal, où près de 100.000 nouveaux demandeurs d'emplois arrivent chaque année sur le marché, le potentiel de génération d'emplois verts susceptibles d'être créés dans les secteurs cibles, est une incitation à opérer à la fois aux niveaux stratégique et opérationnel. Au niveau stratégique, les politiques publiques en faveur d'une telle option portent sur les subventions en faveur des entreprises vertes, les écotaxes, les lois et règlements. Au niveau opérationnel les niches d'emplois verts dans les secteurs suivants peuvent être mises à profit : (i) les offres d'énergies alternatives : solaire (production, installation, exploitation), éolienne (production, installation, exploitation), bio fuels (production, collecte de la biomasse, processus industriels) ; (ii) les bâtiments : la réponse à l'efficacité énergétique.

-Au regard de toutes les contraintes et du poids très élevé du chômage et du sous-emploi des jeunes et de la pauvreté en milieu rural, l'Etat du Sénégal a tenu à formuler ce programme avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ce programme devrait aider à apporter les pistes de solutions à la problématique de l'emploi des jeunes et des dans un contexte développement durable. Plus globalement, il s'agit de mettre en œuvre des activités ayant un impact en termes de création d'emplois verts.

L'importance croissante accordée aux emplois verts résulte de l'idée que le défi du changement climatique présente aussi des opportunités pour de nouvelles industries et de nouveaux emplois. De plus en plus, les emplois verts sont présentés comme la voie à privilégier si l'on souhaite concilier les impératifs économiques et la nécessaire protection de l'environnement.

Problème à résoudre : Chômage de la population active (jeunes et femmes chefs de ménages) et pression sur les ressources naturelles

Evidences : Taux de chômage chez les jeunes (15-35ans) de 12,7 à 26,6%. Taux de chômage chez les femmes est de 40,4%. En milieu urbain, le taux de chômage est de 17,7% (12% chez les hommes contre 28,1% chez les femmes). En milieu rural, ce taux est évalué à 33,4% (23,6% chez les hommes contre 53% chez les femmes).
Source : Agence nationale de la statistique et de la démographie(ANSD).

Dégradation des écosystèmes : (i) 34% des terres sont dégradées (CSE, 2011), (ii) 40.000 ha de déforestation par an (FAO) ; Emission de gaz à effet de serre réparties comme suit : 49% du secteur énergétique, 37% de l'agriculture, 12% pour les déchets et 2% au niveau des procédés industriels (MEDD, 2010)

Où voulons-nous arriver : Réduction du chômage chez la population active des zones cibles associée à une augmentation des revenus de +20 % ; réduction de la pression exercée sur les ressources naturelles (forestières, halieutiques)



Paramètres de ciblage :

Intervention progressive allant de zones à toute l'étendue du territoire ; ciblage géographique fondé sur une cartographie de la vulnérabilité ; ciblage des acteurs en fonction du niveau de pauvreté

Vision : Concilier création de richesse et respect de l'intégrité environnementale

Interactions dynamiques:

Recherche de synergie avec les interventions des partenaires : ANPEJ, PRODAC, PAPEJ, BÂD, BIT, etc.

Figure 2 : Théorie du Changement du PACEV

III. Composantes du Programme

Le programme est articulé autour des trois (3) composantes.

1. Composante 1 : Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts

La promotion des nouvelles filières se focalisera dans les domaines porteurs d'opportunités d'affaires et à fort impact sur l'environnement. Il s'agit essentiellement du secteur *énergétique*.

Cette composante appuiera un type d'entreprenariat inclusif (promotion de jeunes et de femmes entrepreneurs à faible revenu) polarisé sur l'innovation « green », et en cohérence avec l'équilibre entre ambition environnementale et profitabilité économique.

La modalité d'appui et de mise en œuvre comprend :

- **Le conseil en affaires sur mesure:** Le programme fournira aux éco-entrepreneurs l'expertise technique et le mentorat nécessaires afin de transformer les innovations technologiques en entreprises viables, à travers : (i) la formation en planification d'entreprise, en modélisation financière, en marketing, en gestion des opérations, (ii) un soutien technique sur la conception des produits, l'utilisation des équipements et la fabrication, (iii) l'orientation sur les questions juridiques liées à la propriété intellectuelle ;
- **Les installations techniques** pour les projets et programmes en rapport avec les incubateurs habilités pour les besoins de la démonstration ;
- **Le financement :** le projet appuiera les innovations par : (i) des fonds catalytiques (subventions) ; ces subventions visent à faciliter le développement des produits, le prototypage, les essais et/ou le pilotage pour permettre à l'entreprise de prouver que le modèle est viable sur le plan technique et commercial (ii) l'élaboration des plans d'affaires pour l'accès à d'autres sources de financement, (iii) la mise en relation avec des investisseurs pour le passage à l'échelle des innovations. Le passage à l'échelle qui nécessite des investissements importants sera facilité à travers les ressources disponibles dans le cadre de la finance climat. Le programme appuiera, par ailleurs la mise en place d'une ligne de financement vert, l'instauration d'une ligne de crédit bonifié au niveau des SFD pour financer les activités programmées, l'adoption du cofinancement public privé pour autonomiser et responsabiliser les jeunes et les femmes (exemple cofinancement en partenariat avec Fondation SWISS WATER pour les unités de dessalement)
- **Le développement d'un système d'information sur le marché :** Le projet fournira, à travers une plateforme, des informations sur le marché visé par l'innovation, en particulier : (i) les solutions concurrentes, (ii) les recherches en cours, (iii) les tendances du marché, et (iv) les options de financement.

1.1 Appui au développement de « technologies vertes » innovantes

Cinq filières seront développées sous ce registre :

- La fabrication/distribution/commercialisation locale de kiosques mobiles à panneaux solaires permettant la charge des téléphones portables en milieu urbain, péri-urbain et rural,

- La fabrication/distribution/commercialisation locale de triporteurs isothermes pour poissonniers ambulants et vendeurs de lait ambulants,
- La mise en place de petites unités solaires de dessalement de l'eau de mer et/ou salée en eau potable ;
- Le développement d'une filière locale d'installation/commercialisation d'équipements solaires par les groupements de femmes ;
- La mise en place d'une filière de gestion des déchets de lampes à économie d'énergie.

Les principaux produits recherchés dans cette sous composante sont :

- Une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance de kiosques mobiles à panneaux solaires est mise en place et 300 emplois sont créés ;
- Une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance de triporteurs isothermes est promue et 300 emplois sont créés ;
- Une filière semi-industrielle de dessalement d'eau de mer en eau potable sous énergie solaire est installée et 100 emplois sont créés dans les îles du Saloum ;
- Une filière locale d'installation et de vente d'équipements solaires par les groupements de femmes pour l'utilisation des énergies solaires en milieu rural est promue et 200 emplois de GIE de femmes sont créés.
- Une filière de gestion des déchets de lampes à économie d'énergie est mise en place et 400 emplois sont créés.

i. Développement d'une filière locale de kiosques mobiles à panneaux solaires

Le kiosque mobile à panneaux solaires consiste en un système de 40 watts, avec un alternateur d'énergie manuelle pouvant recharger jusqu'à 16 portables en même temps. Il a été développé par ARED (African Renewable Energy Distributor) au Rwanda. Le projet appuiera (i) la fabrication locale des systèmes de kiosques mobiles à panneaux solaires à travers la mise en place de petites unités, (ii) la distribution du produit en rapport avec les organisations de jeunes et de femmes des zones cibles, (iii) la formation à la maintenance du système par les femmes, en s'inspirant de l'expérience « énergie solaire de Karuna-Shechen » en Inde.

Pour la mise en œuvre de cette composante, il est nécessaire d'avoir une stratégie d'intervention reposant sur :

- Un partenariat avec l'ONG ARED inventeur du modèle soit en franchise de montage et commercialisation du véhicule, soit en co-branding avec un transfert du savoir-faire pour une exploitation optimale du modèle. Pour 1800 dollars (900 000 Frs CFA), cette franchise comprendra l'unité mobile, la formation et l'entretien du matériel.
- Le financement devrait s'orienter vers le co-financement entre les différentes parties prenantes.

Le programme appuiera des PME nationales à développer en rapport avec ARED des accords de co-branding et mettra en place des incitations destinées à faciliter la création de 300 emplois auprès des jeunes demandeurs.

ii. Développement d'une filière locale de triporteurs isothermes pour poissonniers ambulants et vendeurs de lait ambulants

Au Sénégal, la commercialisation du poisson par les marchands ambulants se fait souvent sans aucune forme de contrôle des normes d'hygiène et de conditionnement. Au Maroc, l'office national des pêches (ONP) a développé un équipement sous forme de triporteurs munis de caissons isothermes. L'objectif est de garantir la qualité des produits vendus en respectant la chaîne de froid. Ce dispositif permet, outre ses objectifs sanitaires et réglementaires, de rompre avec la précarité des marchands ambulants à travers la modernisation de leur activité et leur inscription dans l'économie formelle. Pour la mise en œuvre de cette activité, il est nécessaire d'avoir une stratégie d'intervention reposant sur :

- Le financement de 3 unités de fabrication des caissons isothermes avec un vélo triporteur compte tenu de la demande dans les différents secteurs (pêche, transformation jus, lait frais).
- L'appui et l'équipement des 300 jeunes en caissons isothermes avec une charge utile de 350 kg fabriqués localement avec un coût moyen de 690 000 FCFA.

Le PACEV permettra aux éco-entrepreneurs de bénéficier en plus du financement de l'expertise technique et un appui en services non financiers (partage des innovations technologiques conseils en marketing, en gestion des opérations).

iii. Développement d'une filière locale d'unités solaires de dessalement

En pleine expansion, le dessalement de l'eau de mer apporte une solution aux régions côtières victimes de la sécheresse. Mais tous les procédés sont gourmands en énergie, et non sans risque pour le milieu marin environnant. Compte tenu de l'importance de la consommation énergétique des technologies thermiques et membranaires et de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles, l'attention se tourne vers les sources d'énergie renouvelable et, en particulier, l'utilisation de l'énergie solaire pour le dessalement.

Dans le modèle proposé par Swiss water, le kiosque est un local situé idéalement au centre névralgique d'un village, d'un quartier ou d'une ville. Il est muni d'une installation complète de traitement d'eau. L'eau est vendue, en vrac, à la population. C'est-à-dire que le client vient avec son jerrican personnel qu'il fait remplir sur place. Le prix de l'eau en vrac, sur place, est fixé en accord avec la communauté. Aujourd'hui dans la ville de Kaolack ce prix est fixé à 10 FCFA par litre. Le kiosque peut proposer d'autres produits ou d'autres services. Par exemple : un service de livraison à domicile. Les revenus du kiosque servent à financer les salaires locaux, l'entretien, l'installation, des projets communautaires, un fonds de mutualisation et participe également à financer d'autres installations dans d'autres lieux. La gestion d'un kiosque est liée à un cahier des charges précis qui définit clairement le rôle des employés, les règles d'hygiène, les horaires, les procédés de gestion

Pour la mise en œuvre de cette activité, il est nécessaire d'avoir une modalité d'intervention reposant sur :

- La mise en place de 50 kiosques de dessalement solaire : un contrat est signé avec l'opérateur ; le coût de l'installation variant en fonction des conditions locales : nombres de litres à produire, taille du kiosque solaire.
- La télémétrie et le suivi sur internet permettent de suivre l'évolution de chacun des kiosques et de les aider dans la gestion, si nécessaire.

- L'adoption du cofinancement public privé (PPP) pour autonomiser et responsabiliser les jeunes et les femmes (cofinancement en partenariat avec la Fondation SWISS WATER pour les unités de dessalement d'eau à installer).

iv. Développement d'une filière de production locale d'équipement solaires

Les groupes vulnérables sont traditionnellement considérés comme des bénéficiaires de l'assistance apportée dans le cadre du cycle de programmation des projets et programmes. Cette approche sera améliorée en les positionnant comme des moteurs du changement social à travers un entrepreneuriat inclusif qui tire avantage des opportunités offertes par les secteurs porteurs au niveau local. Il en est ainsi du secteur des énergies renouvelables dont le développement reste fortement limité par le volume d'investissement initial qu'il requiert et par l'inexistence d'unité industrielle de production au niveau national.

Cette composante du programme promeut un entrepreneuriat social fondé sur la transformation des groupes vulnérables en entrepreneurs sociaux sur les segments de la chaîne de valeur : installation locale d'équipements solaires, maintenance et commercialisation. Il s'agira de tirer avantage de l'expérience menée par le PNUD dans la zone de Mekhe avec les GIE de femmes.

Cette initiative va permettre de développer «une énergie durable pour tous » par la réduction des inégalités à l'accès, de lutter contre le chômage, et d'autonomiser durablement les groupes vulnérables.

Les activités prévues pour cette sous composante permettent de produire :

- Des lampadaires solaires en 400 exemplaires,
- 200 kits solaires.

Un mentorat sera fourni aux groupes cibles (Groupements de femmes) pour la transformation des innovations en entreprises viables. Les artisans locaux assureront la production à grande échelle des prototypes sur demande des GIE de femmes, sous la supervision de spécialistes en énergie renouvelable.

Le Centre International de Formation et de Recherche en Energie Solaire (CIFRES) de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar, spécialisé dans la formation et la recherche dans les énergies renouvelables aura pour rôle d'assurer la mission d'assistante technique et de conseil.

L'initiative fournira aux GIE de femmes l'expertise technique et le mentorat nécessaires afin de transformer les innovations technologiques en entreprises viables, à travers : (i) la formation en planification d'entreprise, en modélisation financière, en marketing, en gestion des opérations, (ii) un soutien technique sur la conception des produits, l'utilisation des équipements et la fabrication, (iii) l'orientation sur les questions juridiques liées à la propriété intellectuelle.

v. Gestion des déchets de lampes à économie d'énergie

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie, l'Etat du Sénégal compte généraliser l'utilisation des lampes à économie d'énergie au niveau des ménages avec un objectif de 3 millions de lampes à diffuser. Des phases pilotes précédentes ont été déjà mise en œuvre avec 500 000 LBC déjà diffusées et 500 000 autres en cours avec SENELEC.

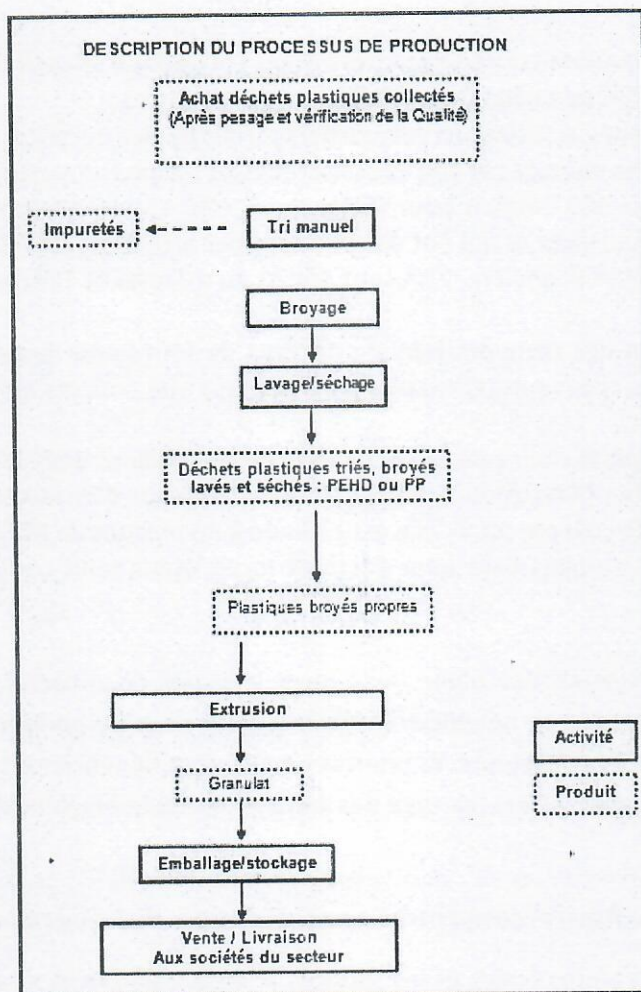


Figure 3 : Modèle de recyclage des déchets développé par PROPLAST (Sénégal)

Sous cette composante, le projet développera la filière recyclage des déchets plastiques (en sacs, sandales et autres objets en plastique recyclé).*

Les principaux produits recherchés dans cette sous composante sont : la filière recyclage des déchets plastiques est développée et 100 emplois sont créés.

Le financement de ce volet pourra aborder toutes les étapes de la chaîne d'activités qui mène à la valorisation des sachets plastiques. Une filière complète couvre les opérations suivantes :

- la collecte (et éventuellement le tri) par un réseau de collecteurs indépendants ;
- la centralisation, le triage et le 1er traitement (décassage, découpe) par des comptoirs d'achat ;
- la transformation : le déchetage, le lavage, le séchage et l'agglomération (granulés) par des micro-entreprises ;
- la vente pour la fabrication de produits finis.

Sur base d'un investissement (machines et outils) initial de 12 500.000 FCFA pour les sites de transformation (5 sites communaux seront promus par le PACEV), une unité peut recycler environ 2 tonnes de déchets plastiques par semaine. Au prix de revente de 500 Frs/tonne, aux usines de plastique.

- dépôt direct des utilisateurs de leurs lampes usagées (incitation financière à mettre sous forme de prime de 100 FCFA de rachat de la lampe usagée à mettre) ;
- mise à contribution des associations de quartiers ou des jeunes qui pourraient s'organiser pour récupérer auprès des ménages et autres utilisateurs les lampes (important potentiel d'emplois verts avec au moins 400 emplois pour Dakar en se référant au nombre de 400 délégués de quartier que compte Dakar et qui ont été nommés par arrêté du 21 mars 2012 par le maire). En termes d'incitation financière, 25% sont dédiés au ménage et 75% au récupérateur ;
- mise à contribution des récupérateurs de déchets de tout genre pour récupérer en même temps les lampes usagées suivant les mêmes modalités que pour les délégués de quartier.

Le coût d'une telle unité (avec la chaîne de collecte) varie de 300 millions de FCFA (cotation MRT 2010-2011) à 325 millions de francs CFA (cotation Philips 2013) et le temps d'installation est de 3 semaines maximum. Pour la chaîne de collecte seule, elle est estimée à 90 millions de FCFA environ. Cette unité peut générer au moins 25 emplois fixes pour l'activité locale (sans tenir compte de l'activité sous régionale).

Le PACEV pourra appuyer l'installation d'une unité (avec la chaîne de collecte) pouvant générer 400 emplois, et permettra aux jeunes de bénéficier du financement pour s'organiser dans la récupération auprès des ménages et autres utilisateurs. Ils pourront également bénéficier de l'expertise technique et d'un appui en services non financiers (partage des innovations technologiques conseils en marketing, gestion des opérations).

2. Composante 2 : Renforcement et consolidation des filières existantes

Dans cette composante les technologies et les services « verts » éprouvés et ayant déjà fait l'objet d'expériences à succès au Sénégal, seront renforcés. Les filières seront organisées afin d'amplifier les opportunités de création de richesse réelles et potentielles. Les secteurs ciblés sont *l'énergie, la valorisation des déchets urbains et ruraux, l'aquaculture, l'agriculture et la foresterie durables*.

2.1 Valorisation des déchets plastiques

L'impact sur le changement climatique en l'absence d'une bonne gestion des déchets est très important du fait du méthane généré par les fractions organiques des ordures ménagères. Ils se décomposent en conditions anaérobies avec des émissions de CO₂ importantes dans les décharges telles celles existant dans la plupart des pays comme le Sénégal.

Le projet mettra au point des modèles de valorisation des déchets plastiques solides en tirant avantage d'expériences intéressantes dans le domaine. Le projet aborde toutes les étapes de la chaîne d'activités qui mène à la valorisation des déchets plastiques durs. Une filière complète couvre les opérations de collecte, de tri/traitement, de recyclage, et de vente par les micro-entreprises.

L'unité de recyclage des lampes à économie d'énergie pourra se charger de la gestion des déchets de lampes à économie d'énergie arrivée en fin de vie de type :

- lampes basse consommation (LBC) qui sont des lampes fluorescentes compactes ;
- lampes fluorescentes linéaires qui sont communément appelées tubes néons ;
- lampes à diodes électroluminescentes (DEL) communément appelés LEDs.

En effet, depuis le décret portant interdiction de la production et de l'importation au Sénégal des lampes à incandescence et promotion des lampes à économie d'énergie (mars 2011), il est importé massivement des LBC de tout genre, ne respectant pas les normes de qualité et présentant des durées de vie très courtes (1000h) comme celles des lampes à incandescence.

Quand on sait que les lampes hors normes peuvent contenir des teneurs en mercure dépassant le seuil de 5 mg autorisé, il urge de mettre en place un dispositif de collecte et de recyclage de ces déchets.

L'unité à installer pourra avoir une capacité de recyclage de 5 millions de lampes par an. Elle peut servir d'unité pilote et sous régionale de recyclage de tels types de lampes dans le cadre de l'initiative pour l'éclairage efficace de la CEDEAO qui prévoit de promouvoir l'utilisation des lampes à économie d'énergie dans l'ensemble des pays membres.

Pour rendre effectif le recyclage des lampes, il faudra noter deux grandes étapes que sont la collecte des lampes et le recyclage proprement dit de celles-ci.

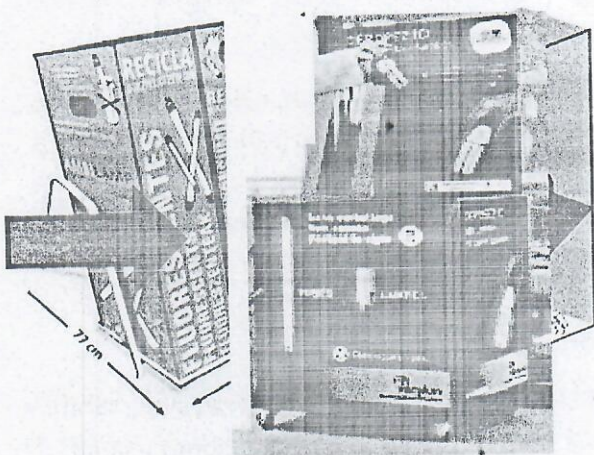
En termes de coûts et d'effort, la collecte représente 90% de la chaîne contre 10% pour l'activité de recyclage. Pour se faire les différentes phases vont nécessiter :

• **Pour la collecte :**

La mise en place de bacs de collectes spécifiques au niveau de points de dépôt comme les quincailleries, certaines boutiques de quartiers, les stations d'essence ou encore les mini marchés ou grandes surfaces.

Ces bacs peuvent avoir une capacité allant de 50 jusqu'à 1 500 lampes (pour les très grands bacs).

Modèles bacs



L'alimentation des bacs de collecte peut se faire de plusieurs façons :

2.2. Promotion d'une aquaculture durable et créatrice d'emplois

L'aquaculture apparaît comme un moyen d'adaptation des populations vulnérables des jeunes et des femmes. Elle joue un rôle crucial pour les disponibilités vivrières, la sécurité alimentaire et la création d'emplois verts. Ces emplois pourront être consolidés avec l'intégration aquaculture- agriculture - élevage et aviculture. La commercialisation de sous-produits locaux, la vente d'aliments poissons, la commercialisation et la transformation de produits halieutiques, la modernisation de l'ostréculture constituent des niches d'emplois verts pour les jeunes et les femmes. En effet, les activités piscicoles permettront de récupérer des terres inaptes à l'agriculture notamment dans les zones humides du nord, centre et sud avec leur potentiel en eaux de surface (fleuves et lacs).

Le projet renforcera le développement de la filière production, distribution, transformation et/ou vente de produits aquacoles, à travers les activités ci-dessous :

- Réalisation de fermes piscicoles en étangs à raison de 1250 m² par ferme,
- Réalisation de fermes en cages flottantes de 10m³/l'unité,
- Mise en place de parcs ostréicoles.

Ces activités pour le volet aquaculture permettront de :

- Créer des emplois au bénéfice des jeunes et des femmes issus des zones d'implantation des PME aquacoles;
- Contribuer significativement à la sécurité alimentaire ;
- participer à l'amélioration de la production aquacole nationale.

En plus les activités piscicoles permettront de récupérer des terres inaptes à l'agriculture notamment dans les zones humides du nord, centre et sud avec leur potentiel en eaux de surface (fleuves et lacs). La pisciculture en amont des exploitations agricoles va freiner la salinisation et permettre une récupération des terres.

Pour assurer une durabilité du programme une importance capitale sera accordée à la formation et à l'encadrement rapproché des acteurs d'où l'importance de cibler des jeunes diplômés.

En plus du financement des partenariats seront noués avec l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) et les autres structures décentralisées (ARD, ONG, Direction des Aires Marines Protégées) et les OCB pour une bonne mise œuvre.

Les principaux produits recherchés dans cette sous composante sont une filière aquaculture et ostréicole est développée avec la création de 500 emplois pour les jeunes et les GIE de femmes ostréicoles.

Le programme va capitaliser le modèle économique bâti autour de l'exécution des projets d'aquaculture pour la promotion des emplois verts développés à Gouloumbou (Tamba), Dabo (Kolda), Colobane (Ziguinchor), Ndangalma (Bambey), Nguekokh, etc.

3. Composante 3 : Renforcement des capacités et formation des acteurs pour des emplois verts durables

Cette composante vise à relever le déficit de capacité dans le domaine de l'environnement et de la gestion des entreprises et à faire bénéficier aux cibles de formations modulaires pour combler le gap du faible niveau de qualification.

Promouvoir l'emploi des jeunes nécessite une implication de toutes les parties prenantes, notamment des structures décentralisées, des institutions de formation, des ONG et du secteur privé national dans la mise en œuvre de programme de renforcement des capacités des acteurs. Il y a un réel besoin en capacitation des agents et acteurs locaux pour l'identification d'autres niches d'emplois verts ainsi que la formulation de projets porteurs capables d'attirer des financements.

Ces acteurs seront aussi renforcés au niveau de toutes les étapes de la gestion participative du cycle de projets (de l'élaboration à leur évaluation).

Parce que les contraintes sont nombreuses et variées pour ces acteurs, dont l'absence de maîtrise techniques des systèmes énergétiques (solaire, biomasse, éolien, hydro, etc.), sur les aspects techniques de la biodiversité (flore, faune, etc.), sur la non maîtrise des technologies des filières de recyclage et de valorisation des déchets, il faut y remédier.

Pour lever ces contraintes, le programme se focalisera prioritairement sur les activités ci-dessous :

- Le développement d'un système d'information sur le marché : Le projet fournira, à travers une plateforme, des informations sur le marché visé par l'innovation, en particulier : (i) les solutions concurrentes, (ii) les recherches en cours, (iii) les tendances du marché, et (iv) les options de financement ;
- La gestion des entreprises : planification, modélisation financière, marketing, gestion des opérations ;
- L'accompagnement dans l'élaboration de plans d'affaires ;
- la conception des produits, la fabrication, l'installation, la maintenance, et l'utilisation des équipements à travers l'appui à la mise en place ou à la consolidation des incubateurs chargés d'accompagner les initiatives;
- la transformation des produits forestiers non ligneux en ciblant surtout les femmes qui sont très dynamiques dans ce secteur ;
- Le renforcement du dispositif de suivi évaluation sur le terrain.

Les principaux produits recherchés dans cette composante sont :

- *Les capacités des hommes et des femmes, surtout jeunes, à réaliser des activités productives diversifiées et durables sont renforcées,*
- *Les capacités techniques opérationnelles et de gestion des producteurs et productrices sont renforcées,*
- *Des actions d'éducation et de sensibilisation environnementale sont menées sur la base de supports didactiques promouvant les emplois verts pédagogiques,*
- *Une banque de projets pour les filières identifiées, permettant aux jeunes et aux femmes de disposer des informations sur les filières de l'économie verte est développée.*

IV. Stratégie de gestion et de mise en œuvre du PACEV

Le cadre institutionnel et stratégique du programme est conçu en cohérence avec les principes susceptibles de garantir son efficacité et son appropriation par les bénéficiaires.

1. Principes de mise en œuvre

La mise en œuvre du Programme se fera suivant les principes directeurs ci-après :

- l'impartition (faire-faire) avec la responsabilisation des structures bénéficiaires ;
- l'inclusion avec notamment l'implication de toutes les parties prenantes (structures de l'Etat, acteurs non Etatiques et OCB) ;
- la prise en compte du Genre et des Groupes Vulnérables Marginalisés (GVM) ;
- la recherche de synergie avec un accent sur les partenariats dynamiques susceptibles de garantir plus d'impacts ;
- la communication, la capitalisation des bonnes pratiques incluant le partage de l'information, des leçons apprises et la dissémination des résultats du programme ;
- la contractualisation liant le programme et les structures identifiées comme agence d'exécution et chef de file de la composante ;
- la Gestion Axée sur les Résultats : les ressources sont allouées, annuellement sur la base du PTA (Plan de Travail Annuel), et en fonction des performances réalisées par les différents acteurs au travers des composantes. Les budgets des composantes ne constituent pas des droits acquis d'avance.

Pour atteindre les effets escomptés par le programme, sa cohérence avec les autres initiatives en cours pour promouvoir l'économie verte doit être recherchée.

2. Financement du PACEV

Le financement du PACEV devrait s'orienter vers le modèle de l'approche programme qui facilite la synergie des actions à mettre en œuvre et le partage de coût entre les différentes parties prenantes.

Cette méthode a l'avantage de poursuivre, de renforcer et d'élargir le partenariat entre toutes les parties prenantes (PTF, le gouvernement à travers le ministère de tutelle MEDD, les ONG et les organisations de la société civile). Les PTF sont regroupés au sein du "groupe informel des bailleurs de fonds dans le domaine de l'environnement" en vue d'avoir une synergie de leur intervention qui contribuera positivement à l'atteinte d'avantages environnementaux et à l'amélioration des moyens d'existence des populations

La mobilisation de ressources sera une des actions clé du PACEV pour sa mise en œuvre. En plus des ressources déjà disponibles, les autres institutions pourront participer au processus en vue de diversifier les sources de financement pour atteindre de plus grands impacts (co financement direct).

Les principaux produits recherchés dans cette composante sont :

- La préparation et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources complémentaires,
- La formulation du document de projet FEM,
- Le développement de partenariats pour le co-financement des activités programmées.

Dans cette optique, les actions sont mises en œuvre en partenariat avec les structures bénéficiaires. Cette approche permet de fédérer les initiatives prises par les parties prenantes pour résoudre les préoccupations en termes d'emplois des jeunes et des femmes tout en préservant les ressources naturelles.

Les leçons et expériences apprises avec les différents programmes et projets initiés, pourront garantir une efficacité et une efficience pour la mise en œuvre du PACEV. La stratégie doit s'orienter vers une meilleure appropriation des changements induits par les acteurs chargés de leur mise en œuvre et constitue ainsi un facteur clé de succès. A ce titre, l'institution d'une concertation permanente avec les différents acteurs sera érigée comme règle de conduite.

3. Arrangements de Gestion

i. Cadre institutionnel du programme

Le cadre institutionnel du programme concerne les structures suivantes :

L'Agence Gouvernementale de Coordination est le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) à travers ses services compétents. A ce titre, ce dernier est responsable du suivi et de l'évaluation de la coopération entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD en tant que structure nationale habilitée à approuver et à coordonner l'exécution des divers programmes et projets appuyés par le PNUD au Sénégal.

L'Agence Gouvernementale de Coopération est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) qui est responsable de la mise en œuvre du programme.

ii. Ancrage du programme

Le programme est en ancrage à la Direction des Financements Verts et du Partenariat du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) qui sera chargée de faciliter la coordination et le suivi en rapport avec partenaires de réalisation des différentes composantes sur la base des lettres d'accord établis à cet effet.

iii. Unité de Gestion du Programme

L'Unité de gestion du programme (UGP) assure la coordination de la mise en œuvre des activités. Elle a pour principales fonctions la gestion des moyens et l'animation des différentes composantes qui concourent à l'atteinte des résultats visés par le programme dans la limite des accords conclus entre le Gouvernement et ses partenaires et compte tenu des plans de travail et des budgets approuvés par le Comité de Pilotage.

L'UGP sera composé du personnel suivant :

- Un coordonnateur national,
- Un (e) assistant (e),
- Un assistant administratif et financier.

L'UGP pourra s'adjoindre de ressources humaines supplémentaires en fonction du niveau de progression des ressources qui seront mobilisées.

En attendant le recrutement définitif de l'UGP, le projet sera géré par un Coordonnateur de Projet logé au sein de la DFVP et appuyé par le staff de la DFVP constituée par une note de service du Ministre de l'environnement et du Développement Durable. Le Coordonnateur sera recruté selon un processus compétitif et ouvert.

4. Comité de Pilotage du Programme

Un Comité de Pilotage (COPIL) sera mis en place. Sa mission, sa composition et son fonctionnement seront définis par un arrêté du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

Un Comité de Suivi technique regroupant les partenaires clés va appuyer le COPIL dans la mise en œuvre du Projet. Il se réunira une fois tous les trois mois. Un arrêté du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable fixera ses missions, sa composition et son fonctionnement.

5. Modalités d'exécution

Le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont opté pour la modalité d'exécution dite « Exécution Nationale » (NIM).

La responsabilité entière de la mise en œuvre du programme est à la charge du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction de l'Investissement) en sa qualité d'Agence gouvernementale de Coopération et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en tant qu'Agence Gouvernementale de Coopération, responsable de l'atteinte des résultats.

6. Approche Genre/Groupes Vulnérables Marginalisés (GVM)

Les GVM sont ciblés dans les priorités locales ; les femmes chefs de ménage et les jeunes considérés comme pauvres sont encouragés à présenter leurs initiatives. Le PACEV veillera à l'accroissement du nombre de femmes et de jeunes responsabilisés dans la mise en œuvre des projets et du renforcement de leur influence au niveau local.

La stratégie de réduction de la vulnérabilité consiste à « renforcer les capacités des organisations communautaires dans l'identification, la priorisation et l'exécution de leurs projets ». L'application de l'approche genre doit permettre aux GVM, les femmes chefs de ménage en particulier, d'identifier, à travers les projets PACEV, leurs intérêts stratégiques et d'aller au-delà de la simple mise en œuvre indirecte d'activités génératrices de revenus, pour prendre en charge, contrôler et décider des modalités d'exécution de leurs projets. La question genre est ainsi entièrement prise en compte dans la grille des activités.

7. Dispositif de suivi-évaluation

La mise en œuvre du PACEV repose essentiellement sur une démarche qui met l'accent sur l'obtention des résultats pour l'atteinte des impacts. Le suivi-évaluation et le rapportage sont ainsi des éléments-clés dans cette démarche car ils doivent permettre de suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets et de documenter et disséminer les résultats et leçons apprises. Sur la base d'une collecte et d'une analyse régulières de données, il devra fournir une information utile et pertinente sur l'évolution du Programme, permettant de corriger d'éventuelles lacunes, d'une part, et d'apprécier les performances du programme, d'autre part.

i. Modalités de suivi

Le suivi de la mise en œuvre du programme et de l'atteinte des résultats est de la responsabilité du comité de pilotage. Sur la base du rapport d'activités annuel préparé par l'UGP pour les différentes composantes, le comité de pilotage apprécie les progrès et les obstacles dans l'exécution technique et financière. L'examen périodique de l'état d'avancement du Programme permet à cette instance qui se réunit au moins une fois par an, d'identifier les forces et les faiblesses et d'ajuster au besoin les plans d'action. Le Comité de Pilotage approuve chaque année les rapports d'activités et financier et valide le plan de travail et son budget.

Au niveau opérationnel, l'ensemble des structures bénéficiaires seront impliqués dans le processus de la Gestion axé sur les résultats (GAR). Ainsi, pour assurer le suivi du rendement du programme, l'esquisse de cadre de résultats et de ressources élaboré sera finalisée avec les acteurs lors du premier atelier de planification. Le suivi technique et financier s'appuiera sur un paquet d'indicateurs définis à chaque niveau de la chaîne des résultats retenus dans chaque composante.

Les rapports périodiques sur l'état d'avancement des plans de travail seront produits par l'UGP pour informer les partenaires et les instances de décision. L'Unité de Gestion du Programme présentera au PNUD des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs. Les activités en matière de sensibilisation et de vulgarisation des acquis constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise à travers le Sénégal.

Un suivi annuel est assuré à travers les réunions du Comité de Pilotage sur la base d'un rapport annuel élaboré par l'équipe du programme.

Le format du rapport trimestriel et annuel sera fourni par le PNUD.

2.1 Modalités d'évaluation

Le programme fera l'objet au moins de deux (2) évaluations externes indépendantes : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

Evaluation à mi-parcours

Une évaluation indépendante à mi-parcours sera entreprise à la fin de la deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du programme et identifiera au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions. Elle présentera les leçons tirées de l'expérience initiale du programme en termes de formulation et de mise en œuvre.

Les résultats de cette revue seront incorporés comme recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre du programme. La période et les termes de référence de l'évaluation à mi-parcours feront l'objet de consultation des parties prenantes du programme. Cette évaluation sera conduite par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui assurera la présidence du Comité de pilotage institué à cet effet.

Evaluation finale

Une évaluation finale aura lieu à la fin du Programme (2020) et se concentrera sur les mêmes questions que l'évaluation à mi-parcours. Elle s'intéressera aussi à la durabilité des résultats et des effets comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

L'évaluation finale devra permettre également de capitaliser les leçons apprises et de formuler des recommandations sur les activités de suivi. Cette évaluation sera, à l'instar de l'évaluation à mi-parcours coordonnée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Audits

Un audit financier annuel du programme sera commandité et réalisé sous la supervision du PNUD, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

8. Gestion des Risques

Divers facteurs de risque peuvent influencer sur l'atteinte des résultats du programme. Au nombre de ces risques et des mesures de mitigation il a été identifié :

Risques	Mesures de mitigation
Insuffisance des ressources mobilisées dans les délais : les difficultés de mobilisation de ressources allouées et à rechercher pourraient constituer une contrainte à l'atteinte des résultats du programme	Un plan de mobilisation de ressources sera élaboré au démarrage du projet et mis en œuvre pour résorber le gap de financement
Mauvaise coordination entre les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du programme	Un comité de suivi technique regroupant les partenaires clés sera mis en place au démarrage du projet et se réunira une fois tous les trois mois.
Faible pénétration des innovations et autres produits au niveau des marchés.	Les bénéficiaires seront accompagnés dans la co-élaboration de plans d'affaires, en plus de la mise en place d'un système d'information sur le marché
Réticence et résistance liées au changement de comportement avec les usages modernes	Le programme fournira l'information nécessaire, sous forme de sensibilisation, de connaissance, de technologie et de savoir-faire
Risques environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre des activités	Le projet a été soumis au screening des normes environnementales et sociales du PNUD. Les recommandations de ce screening seront prises en compte dans la mise en œuvre du projet.

9. Cadre Juridique

Le présent Document d'Appui au Programme (DAP) constitue l'instrument visé à l'article premier paragraphe 1 de l'Accord Type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 4 Juillet 1987 par les parties en cause. Aux fins de l'Accord-Type de base, l'Agent d'Exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération décrit dans ledit Accord.

En conséquence, toutes les acquisitions de biens et services destinés à la mise en œuvre du programme, en l'occurrence les matériels et équipements, les consommations d'eau, d'électricité et de téléphone, les fournitures de carburants et de consommables, les prestations intellectuelles et services etc., seront exonérées de droits et taxes.

Les modifications suivantes ne peuvent donc être apportées au document d'appui que si elles sont revêtues de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de programme n'ont pas d'objections eu égard aux changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de programme ;
- les révisions n'ayant pas d'incidences notables aux objectifs immédiats, aux résultats et aux activités du programme, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison d'apports déjà convenus ou à des hausses de coûts dus à l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires pour refléter les dépenses réelles du programme, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses des services d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

VI. Plan d'actions pluriannuel du Programme PACEV

Cette partie du DAP présente pour chacune des trois composantes du programme national d'emplois verts (PACEV) 2014 -2018, les actions prioritaires dont la mise en œuvre permettra, à termes, d'enregistrer les produits (extrants) susceptibles de produire les effets escomptés sur la période.

Composante	Produits	Partenaires d'exécution	Budget (FCFA)	Source de financement	Cadre temporel					Budget (\$US)
					2015	2016	2017	2018	2019	
Composante 1 : Appui au développement de technologies et services « verts » innovantes	Produit 1.1 Une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance de véhicules mobiles à panneaux solaires et 300 emplois sont créés	ARD, ONG, PRONATURA, BIOTERRE, CARBOSEN, 03 fûts PROCEDE, PERACOD, BRADES	349 500 00		50 000 000	100 000 000	199 500 000			699 000
	Produit 1.2 Une filière semi-industrielle de fabrication, de distribution et de maintenance triporteurs isothermes et 300 emplois sont créés		200 000 000			100 000 000	100 000 000			400 000
	Produit 1.3 Une filière semi-industrielle de dessalement d'eau de mer en eau potable sous énergie solaire et 100 emplois sont créés dans les îles du Saloum		100 000 000			50 000 000	50 000 000			200 000
	Produit 1.4 Une filière d'équipements solaire pour les groupements de femmes pour l'utilisation des énergies solaires en milieu rural est promue et 200 emplois de GIE de femmes sont créés.		400 000 000		30 000 000	100 000 000	170 000 000	100 000 000		800 000

Effet 3 : Appuyer le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des acteurs pour des emplois verts durables	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de microentreprises viables mises en place par le programme, • Nombre de nouveaux métiers créés, • Volume de financement complémentaire mobilisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports trimestriel et annuel de SE du PACEV, • Rapports d'évaluation à mi-parcours et final 	Capacités institutionnelles existantes dans l'offre de renforcement de capacités

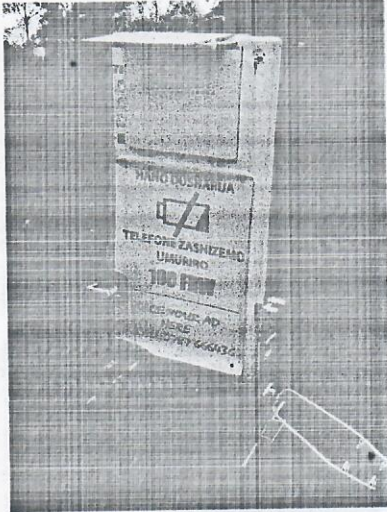
Au démarrage du projet, un atelier de planification sera tenu pour finaliser le cadre de résultats et de ressources.

Composante 3 : Renforcement des capacités et formation des acteurs pour la création d'emplois verts	Produit 3.1 Les capacités des hommes et des femmes, surtout des jeunes, à réaliser des activités productives diversifiées et durables sont renforcées	CRETEF, CDH, Eaux et forêts, DE	100 000 000						100 000 000											200 000
	Produit 3.2 Les capacités techniques opérationnelles et de gestion des eco-entrepreneurs sont renforcées		100 000 000						100 000 000											200 000
	Produit 3.3 Un système d'information sur le marché est développé		150 000 000						150 000 000											300 000
	Produit 3.4 Les capacités des centres incubateurs sont renforcées		100 500 000						100 500 000											201 000
SOUS TOTAL 3																				
Composante 4 : Gestion de programme	Gestion de programme et équipement		150 000 000						20 000 000											300 000
	TOTAL BUDGET PACEV																			5 000 000

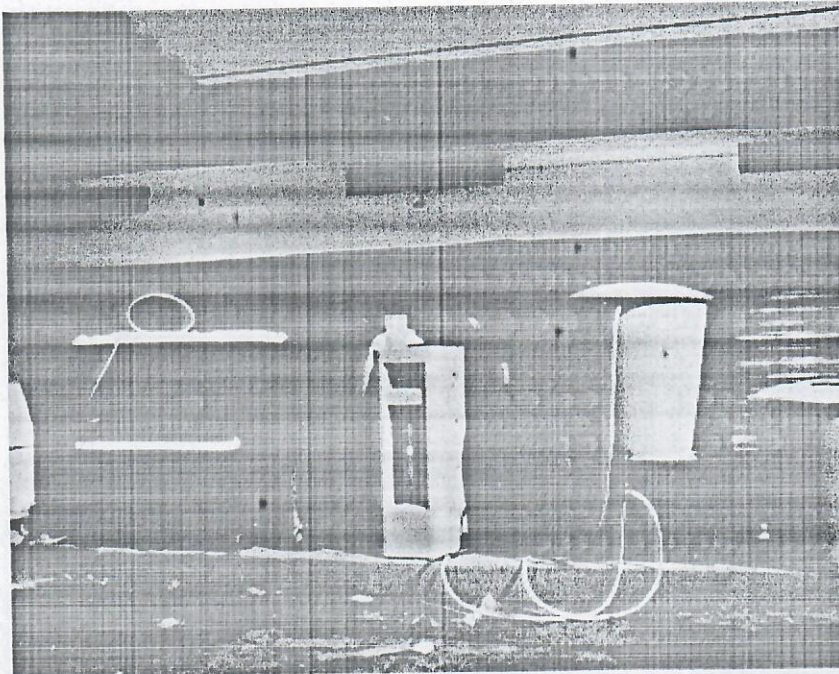
	Produit 2.2 la filière recyclage des lampes à économie d'énergie est développée et 400 emplois sont créés.	AEME, Communes ADM, ENDA	350 000 000					350 000 000			700 000
SOUS TOTAL 1											
Composante 2 : Renforcement et consolidation des filières existantes	Produit 2.1 la filière recyclage des déchets plastiques est développée et 100 emplois sont créés.	Communes ADM, LVIA ENDA	100 000 000					100 000 000			200 000
	Produit 2.3 Les filières aquacole, pisciculture et ostréiculture sont renforcées à travers la mise en place de fermes piscicoles, de Petites et Moyennes Entreprises aquacoles, et pour les GIE de femmes ostréicoles et ont permis la création de 500 emplois directs sont créés	ANA, ARD, ONG, DAMP	100 000 000					100 000 000			200 000
	Produit 2.6 La filière écotourisme est renforcée à travers la mise en place de 5 campements écotouristiques (campements touristiques communautaires), la promotion de l'Eco surveillance et la création de 160 emplois	ARD, ONG, DAMP PAGENAS WEAME Caritas	50 000 000					50 000 000			100 000
	Produit 2.8. Création d'emplois 2 000 de femmes au niveau de leur GPF pour augmenter la production agroalimentaire et la transformation des produits forestiers et ligneux.		250 000 000					250 000 000			500 000
SOUS TOTAL 2											
											2 799 000
											1 000 000

ANNEXES

Exemple de véhicules mobiles à panneaux solaires développés par ARED au Rwanda



Exemple d'unités de dessalement



Distribution du budget par composante

COMPOSANTE	MONTANT (DOLLARS)	% DU BUDGET TOTAL
Composante 1 : Promotion et développement de nouvelles filières porteuses d'emplois verts	2 799 000	56%
Composante 2 : Renforcement et consolidation des filières existantes	1 000 000	20%
Composante 3 : Renforcement des capacités et formation des acteurs pour la création d'emplois verts	901 000	18%
Composante 4 : Gestion de programme	300 000	6%
TOTAL	5 000 000	100%

Budget par source de financement

L'Etat du Sénégal pourra assurer la contrepartie pour la mobilisation des ressources avec l'appui conséquente du PNUD. Les autres institutions (BAD, GIZ, etc) pourront participer au processus en vue de diversifier les sources de financement pour atteindre les résultats du PACEV.

La répartition des sources de financement est la suivante :

Source de financement	Dollars (US)	% du Budget
Etat du Sénégal	1 000 000	20%
PNUD	1 000 000	20%
FEM	1 000 000	20%
A rechercher	2 000 000	40%
TOTAL	5 000 000	100%

Exemple de triporteurs isothermes

